

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 AVRIL 2020
19 H 14**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 avril 2021, à 19 h 14, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Monsieur le conseiller Benoit Duval
Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

59. Aide à la relocalisation – Café Latitude Zéro

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2021-160 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2021-161 Approbation procès-verbal
Séance générale 8 mars 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 mars 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2021-162 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 29 mars 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 mars 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-163 **Dépôt du procès-verbal de correction**
Séance générale du 8 mars 2021
Résolution 2021-132

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2021-132.

ADOPTÉE.

2021-164 **Approbation des comptes – Mars 2021**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2021 :

Fonds d'administration : 10 098 271.87 \$

Paiement par chèques portant les numéros 40804 à 40808, 40864 à 40890, 40953 à 40967 et 41040 à 41051 et paiements électroniques.

Les chèques 38358, 38361, 38690, 39383, 39649 et 39840 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 40803, 40809 à 40855, 40891 à 40943, 40948 à 40952, 40968 à 41029, 41052 à 41118 et 41123 à 41131.

Fonds des dépenses en immobilisation : 2 266 434.52 \$

Paiement par dépôt direct portant les numéros 40856 à 40863, 40944 à 40947, 41030 à 41039, et 41119 à 41122.

Certificat du trésorier numéro 3535

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2021-15 **Règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468.

Le présent avis de motion remplace l'avis de motion A-2021-09 du 8 mars 2021.

2021-165 **Adoption – Premier projet de règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole et autoriser les génératrices et équipements similaires en cours latérales ou avants dans la zone M-468 soit et est adopté.

A-2021-16 **Règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles

2021-166 Adoption – Projet de règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 707-139 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au règlement 162-31 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville en ce qui concerne les aires de repos dans les exploitations acéricoles soit et est adopté.

2021-167 Adoption – Second projet de règlement 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-168 Adoption – Second projet de règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-169 **Adoption – Second projet de règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles et agricoles, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles et agricoles, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-170 **Adoption – Règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649**

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-171 Adoption – Règlement 908-2 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 435 000 \$

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 908-2 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 435 000 \$ soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-172 Adoption – Règlement 932 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 169 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 932 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 169 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-173 Adoption – Règlement 933 décrétant la fermeture d'une partie désaffectée du chemin des Artisans

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 933 décrétant la fermeture d'une partie désaffectée du chemin des Artisans soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-174

**Règlement numéro 922
Travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues
Guèvremont et Saint-André (phase II)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 400 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2021-175

**Adoption finale – PPCMOI 2021-007
Permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions
inférieures
1625, route 132**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures sis au 1625, route 132;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-011 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2021-007 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1625, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Michel Langlois, architecte, dossier A-392 en date du 1^{er} décembre 2020 alors que les normes de construction ne sont pas toutes atteintes :

- La superficie d'implantation au sol projetée est de 204 m² alors que la grille des usages et normes C-229 exige une superficie d'implantation minimale de 350 m²;
- La profondeur projetée du bâtiment est de 13.36 mètres alors que la grille des usages et normes C-229 exige une profondeur minimale de 15 mètres;
- Le C.O.S. minimal du projet projeté est de 0.1 alors que la grille des usages et normes C-229 exige un C.O.S. minimal de 0.15.

ADOPTÉE.

**2021-176 Adoption finale – PPCMOI 2020-088
Permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens
3121, chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens dans le bâtiment principal sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-003 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-088 afin de permettre l'usage accessoire de centre d'entraînement canin extérieur comme usage additionnel à l'usage ferme équestre sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards, le tout, tel que présenté sur les documents déposés par le requérant en date du 17 août 2020.

ADOPTÉE.

**2021-177 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-029
Modification du bâtiment principal
105, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-025 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-029 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 105, rue D'Youville, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 22 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 105, rue D'Youville sur le lot 6 146 504 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-634.

ADOPTÉE.

**2021-178 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-038
Modification du bâtiment principal
232-234, rue Ste-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-026 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-038 afin de permettre la modification du bâtiment principal sis au 232-234, rue Sainte-Anne, le tout tel que déposé par le requérant en date du 24 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 232-234, rue Ste-Anne sur le lot 6 002 838 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-640.

ADOPTÉE.

2021-179 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-026
Modification des enseignes
42, rue Saint-Eugène

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-027 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-026 afin de permettre la modification des enseignes murale et détachée sises au 42, rue Saint-Eugène, le tout, tel que présenté sur les plans concept de la compagnie Xénon, dossier « Projet Épicerie Pivot » en date du 12 février 2021. Cette autorisation est conditionnelle à ce que le poteau de l'enseigne détachée soit repeint et qu'un aménagement paysager soit prévu à la base de l'enseigne.

Le bâtiment principal est sis au 42, rue Saint-Eugène sur le lot 6 146 628 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-605.

ADOPTÉE.

2021-180 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-030
Modification d'une enseigne
2082, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-028 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-030 afin de permettre la modification d'une enseigne murale sise au 2082, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concept du groupe Pattison, dossier « CB3-608103 », en date du 8 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2082, route Marie-Victorin sur les lots 6 149 668, 6 149 676 et 6 149 677 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

**2021-181 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-019
Modification d'une aire de stationnement
100, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-029 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-019 afin de permettre la modification d'une aire de stationnement sise au 100, boul. de la Marine, le tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 22 janvier 2021.

Le bâtiment principal est sis au 100, boulevard de la Marine sur le lot 6 147 823 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-512.

ADOPTÉE.

**2021-182 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-039
Agrandissement d'un bâtiment principal
1450, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-031 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-039 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1450, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Bertrand Frigon, dossier « 2021-517 » en date du 11 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1450, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 282-13 et 282-14 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2021-183 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-033
Modification d'une aire de stationnement
1351, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-030 du 10 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A n° 2021-033 afin de permettre la modification d'une aire de stationnement sise au 1351, boul. Lionel-Boulet, le

tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 10 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-28 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2021-184 Demande d’approbation dérogation mineure no 2021-034
Permettre le maintien de 3 entrées charretières sur un lot dont la largeur est inférieure à 150 mètres
1351, boul. Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien de 3 entrées charretières sur un lot dont la largeur est inférieure à 150 mètres;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la résolution CCU-2021-032 du 10 mars 2021, le Comité consultatif d’urbanisme recommande unanimement d’autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu’un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 25 mars 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 9 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu’aucun commentaire n’a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no^o 2021-034 afin de permettre le maintien de 3 entrées charretière pour un terrain dont la largeur est inférieure à 150 mètres, le tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 10 février 2021.

Le bâtiment est sis au 1351, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-28 au cadastre de la paroisse de Varennes dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

**2021-185 Demande d’approbation dérogation mineure no 2021-035
Permettre l’aménagement de cases de stationnement à moins d’un mètre d’une ligne de terrain et d’exempter la bande végétale requise le long des lignes latérales et arrières des terrains.
2002, boulevard René-Gaultier (projeté) et 2012, place du 350^e (projeté)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l’aménagement de cases de stationnement à moins d’un mètre d’une ligne de terrain et d’exempter la bande végétale requise le long des lignes latérales et arrières des terrains;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-033 du 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 25 mars 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 9 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no^o 2021-035 afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement sise sur les lots 6 149 827 et 6 149 828 du Cadastre officiel du Québec, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de de GMAD, dossier 6857, en date du 19 février 2021.

Les terrains portent les numéros de lots 6 149 827 et 6 149 828 du Cadastre officiel du Québec dans la zone H-413.

ADOPTÉE.

2021-186

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-041
Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant et ses aménagements paysagers
1845, rue du Souvenir**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, occupant plus de 50 % de l'espace, située à moins d'un mètre d'une ligne de rue et avec une bande végétalisée de moins de 3 mètres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-035 du 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 25 mars 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 9 avril 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no^o 2021-041 fin de permettre l'aménagement d'une aire

de stationnement en cour avant et de permettre la réduction de la bande tampon végétalisée le long de la ligne avant du terrain sis au 1845, rue du Souvenir, le tout, tel que proposé sur les plans concept d'Alain Zarka, dossier AZ200901 en date du 16 décembre 2020.

Le bâtiment est sis au 1845, rue du Souvenir sur le lot 6 146 676 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-409.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-187 Nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour 2021 avec option de reconduire pour un an

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour 2021 avec option de reconduire pour un an;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage des stations de pompage et siphons de rues pour l'année 2021 à 9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) au montant de 23 125.50 \$ taxes incluses pour 2021 et avec une option de reconduction pour une année supplémentaire en 2022 au montant 23 819.27 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission du 16 mars 2021.

Certificat du trésorier numéro 3533

ADOPTÉE.

2021-188 Travaux de resurfacement de la rue Sainte-Anne et réparations de pavage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de resurfacement de la rue Sainte-Anne et réparations de pavage;

CONSIDÉRANT la réception de dix soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 6 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfacement de la rue Sainte-Anne et les réparations de pavage à Pavage Axion inc., selon sa soumission du 30 mars 2021, pour un montant de 1 244 913.02 \$ taxes et imprévus inclus.

Le projet de la rue Sainte-Anne pour un total de 902 580.62 \$ taxes incluses

sera financé :

- par le fonds d'infrastructures pour un montant de 628 798.02 \$ taxes incluses;
- par le fonds de carrières et sablières pour un montant de 273 782.60 \$ taxes incluses.

Le projet de réparation de pavage de diverses rues pour un total de 342 332.40 \$ taxes incluses sera financé par le surplus accumulé non affecté.

Certificats du trésorier numéros 3537A, 3537B et 3537C

ADOPTÉE.

**2021-189 Réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet
Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les soumissionnaires est affectée;

CONSIDÉRANT que le prix de la soumission dépasse largement les coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes rejette les soumissions reçues pour l'appel d'offres de réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et autorise un retour en appel d'offres.

ADOPTÉE.

2021-190 Mise à niveau du système d'aération de la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau du système d'aération de l'usine de traitement des eaux usées par la mise en place d'un système d'aération fines bulles de type balançoire, le démantèlement des diffuseurs existants et le remplacement des conduites d'aération existantes;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 8 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la mise à niveau du système d'aération de l'usine de traitement des eaux usées par la mise en place d'un système d'aération fines bulles de type balançoire, le démantèlement des diffuseurs existants et le remplacement des conduites d'aération existantes à Allen Entrepreneur général inc. pour un montant de 1 869 853.95 \$ incluant les

imprévus et les taxes.

La dépense sera financée par le règlement 929.

Certificats du trésorier numéros 3538

ADOPTÉE.

2021-191 Travaux de resurfaçage de diverses routes

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage de diverses routes;

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à Pavage Axion inc. pour les travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé, de la rue du Souvenir et de la piste cyclable du chemin de la Côte-d'en-Haut, selon l'option 1 de l'appel d'offres (enrobé tiède flexible) de sa soumission du 16 mars 2021, au montant de 640 358.14 \$ imprévus et taxes inclus.

La dépense sera financée de la façon suivante :

- Les travaux de la piste cyclable du chemin de la Côte-d'en-Haut, au montant de 136 123.39 \$ taxes incluses et les travaux de la rue du Souvenir au montant de 96 140.62 \$ seront financés par le surplus accumulé non affecté.
- Les travaux du chemin du Pays-Brûlé au montant de 408 094.13 \$ taxes incluses seront financés conformément aux dispositions du règlement de voirie 924.

Certificats du trésorier numéros 3529A et 3529B

ADOPTÉE.

2021-192 Fourniture et transport d'asphalte en 2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport d'asphalte;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et le transport d'asphalte en 2021 pour les items 2, 3 et 5 du bordereau à Tech Mix, selon les prix unitaires présentés au bordereau de soumission du 10 mars 2021, au montant approximatif de 66 965.97 \$ taxes incluses, et à la firme Pavages Varennes pour les items 1, 6, 7 et 8 du bordereau, selon les prix unitaires présentés au bordereau de soumission du 9 mars 2021, au montant approximatif de 21 220.29 \$ taxes incluses.

Le total des deux mandats, selon les prix unitaires présentés aux bordereaux de soumissions, ne pourra en aucun cas excéder 99 999 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3531

ADOPTÉE.

2021-193 Enregistrement, tournage d'un vidéoclip et droits d'utilisation de l'œuvre Varennes 1672 – De fleuve et d'exploits

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des communication en date du 23 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'enregistrement, le tournage d'un vidéoclip et les droits d'utilisation de l'œuvre Varennes 1672 – De fleuve et d'exploits à Alexandre Belliard au montant de 34 492.50 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds du 350^e.

Certificat du trésorier numéro 3534

ADOPTÉE.

2021-194 Production d'une vidéo promotionnelle et modélisation du centre-ville

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des communication en date du 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT les impératifs liés au redéveloppement du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la production d'une vidéo promotionnelle et la modélisation du centre-ville de Varennes à Graph Synergie au montant de 49 949.19 \$ taxes incluses, selon son offre du 26 février 2021.

Certificat du trésorier numéro 3528

ADOPTÉE.

2021-195 Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'arbres et leur plantation sur le territoire à EnviroStable inc. pour un montant de 69 047.66 \$ imprévus et taxes inclus, conformément à leur offre du 8 mars 2021.

La dépense sera financée de la façon suivante :

- Un montant de 33 899.80\$ taxes incluses sera financé par le fonds d'administration;
- Un montant de 35 147.86 \$ taxes incluses sera financé par l'enveloppe budgétaire consentie par le conseil sur la résolution 2021-143.

Certificat du trésorier numéro 3530

ADOPTÉE.

2021-196 Acquisition d'un chargeur sur roues avec tête de souffleuse

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur sur roues avec tête de souffleuse;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues Case 721G 2021 et d'une tête de souffleuse Larue D65 2022 à René Riendeau (1986) Inc. au montant de 540 037.57 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de dix ans à compter de 2022.

Certificat du trésorier numéro 3532

ADOPTÉE.

2021-197 Complexe aquatique – Travaux au vestiaire familial

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 26 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie

Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER une enveloppe budgétaire au montant de 150 853.52 \$ taxes incluses pour la rénovation du vestiaire familial du complexe aquatique.

Cette enveloppe budgétaire sera financée de la façon suivante :

- 142 366.95 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de roulement. Le fonds de roulement sera remboursé sur une période de 10 ans à compter de 2022.
- 8 486.57 \$ taxes incluses sera financé par la refacturation à SODEM dans le but d'utiliser l'enveloppe d'entretien annuel au montant de 67 000 \$ prévu au contrat de gestion du Complexe aquatique pour les fins de la rénovation du vestiaire.

Cette enveloppe budgétaire servira à payer les contrats suivants, qui sont octroyés par la présente :

- Fourniture et installation des casiers à Sani-Tech pour un montant de 75 504.08 \$ taxes incluses;
- Fourniture et installation de céramique à Tapis Nadon pour un montant de 64 196.87 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3526

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-198 Acte de vente – Lots 215-2, 216-1, 388-1, 217-1, 393-1, 218-1, 219-1, 220-1, 398-1, 399-1 et 378-1
Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Ferme Promat inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2021-199 Acte de vente – Lot P-55
Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière

adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Gestion immobilière Richer inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-200 Promesse d'achat d'immeuble – Lot 6 146 620
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble à intervenir entre les propriétaires du 2165, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-201 Officialisation du toponyme « place du 350^e »
Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine d'une nouvelle rue sur une partie du lot 6 146 655 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « place du 350^e » la future voie de circulation qui sera située sur une partie du lot 6 146 655 au cadastre officiel du Québec.

La localisation de ladite voie de circulation est montrée à un plan en annexe.

ADOPTÉE.

**2021-202 Promesse bilatérale d'échange d'immeubles – Centre de services
scolaire des Patriotes
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse bilatérale d'échange d'immeubles à intervenir entre le Centre de services scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette résolution remplace la résolution 2021-068 du 1er février 2021.

ADOPTÉE.

2021-203

Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022

CONSIDÉRANT l'entente entre le MCCQ et la Ville de Varennes concernant le projet en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022;

QUE madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

ADOPTÉE.

2021-204

Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 – Aménagement d'un quai flottant au parc de la Commune

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a un projet d'aménagement d'un quai flottant au parc de la Commune;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet d'aménagement d'un quai flottant au parc de la Commune mentionné ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

Que la Ville de Varennes signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;

Que la Ville de Varennes signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

Que Monsieur Sébastien Roy, directeur général, soit autorisé à signer une convention entre la Ville de Varennes et la Communauté métropolitaine de Montréal et que Monsieur Dominic Scully, directeur du Service de l'urbanisme et environnement soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la

Ville de Varennes pour la présente demande de financement.

ADOPTÉE.

2021-205 Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.
Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

Les changements climatiques exigent des réponses locales.
Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.
Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élus et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.
Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.
Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE.

2021-206

**Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2021
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau pour la saison 2021 :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde Côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement Canada.

ADOPTÉE.

2021-207

**Adjudication contrats d'assurances de dommages
Terme 2020-2021**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Conditions de renouvellement assurances de dommages terme 2020-2021 », présenté aux représentants du Regroupement Varennes Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<i>Assurances</i>	<i>Assureurs</i>	<i>Courtiers</i>
Biens	AIG du Canada et autres	BFL Canada & Associés
Bris des équipements	RSA	BFL Canada & Associés
Délits	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile (primaire, complémentaire et excédentaire), responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Automobile	AIG du Canada	BFL Canada & Associés

Frais de justice

Lloyd's

BFL Canada & Associés

De retenir l'offre de reconduction de la firme *BFL Canada* pour une prime de 249 909 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2020-2021;

De verser la somme de 28 473 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie collectif en responsabilité civile primaire pour le terme 2020-2021 ainsi que la somme de 20 053 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif en assurance des biens pour le même terme;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

2021-208 Arrêtés ministériels 2020-033 – Poursuite des processus d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (12-04-2021)

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures d'approbation référendaires faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2021-209 Assurance responsabilité Professionnels à l'emploi de la Ville

ATTENDU que la Ville de Varennes a des professionnels à son emploi;

ATTENDU l'exigence des différents ordres professionnels d'une couverture en assurance responsabilité professionnelle de ceux-ci;

ATTENDU que cette couverture est déjà assurée par la Ville de Varennes et qu'il ne s'agit que de confirmer ce fait par résolution aux différents ordres professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

D'AUTORISER le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe.

ADOPTÉE.

**2021-210 Comité famille et des aînés
Nominations**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la nomination des personnes suivantes au sein du Comité famille et des aînés :

- Madame Lise Fournier;
- Madame Marie-Andrée Bolduc;
- Madame Morgane Widmer;
- Madame Émilie Bergeron.

ADOPTÉE.

2021-211 Demande de transferts budgétaires 2020 et 2021

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2020 au montant de 14 043 562 \$ et pour 2021 au montant de 1 409 942 \$ conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 7 avril 2021 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2021-212 Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville
Budget révisé 2021**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Marguerite-D'Youville a vu son budget 2021 révisé;

CONSIDÉRANT que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2021 révisé de l'Office municipal d'Habitation de Marguerite-D'Youville, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2021-213 Nomination – Conseillère aux ressources humaines
Madame Caroline Vigneault**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de Madame Caroline Vigneault au poste de conseillère aux ressources humaines, poste cadre à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2021.

Ses conditions de travail demeurent inchangées, sous réserves de révision de classification de l'emploi.

ADOPTÉE.

**2021-214 Nomination – Chef de division Service aux citoyens
Madame Christine Goyette**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de Madame Christine Goyette au poste de chef de division Service aux citoyens, poste cadre à temps complet, à compter du 1^{er} février 2021.

Ses conditions de travail demeurent inchangées, sous réserves de révision de classification de l'emploi.

ADOPTÉE.

**2021-215 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro

MP-2021-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 7 avril 2021.

ADOPTÉE.

2021-216 Aide à la relocalisation – Café Latitude Zéro

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc Appuyé par madame la conseillère Geneviève Labrecque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme une aide financière à la relocalisation de 8 000 \$ par année pendant 3 ans, sous réserve de la signature d'une entente d'aide limitée et de respect des conditions qui y seront incluses.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA